



Et les nominé.es sont...

Tout au long de l'année 2021, nos directeurs et notre directrice ont été parfois de véritables artistes qui méritent de recevoir des récompenses à la hauteur de leur talent ! La liste qui suit est la liste officielle des lauréats et lauréates des Griffes d'Or 2021.

Pierre-Louis Mariel (DRFIP)

- Pire long métrage dans « Ne le dis à personne ».
- Pire scénario pour « Hold-up à la parisienne ».
- Pire 1er rôle dans « Titanic ».
- Pire Second rôle dans « C'est pas moi, c'est la DG ».
- Pires Cascades dans « Je me suis battu bec et ongles pour sauver nos emplois et obtenir que tous nos services restent à l'intérieur du périphérique ».

Le directeur du Pôle Pilotage et Ressources (RH)

- Pire Effets spéciaux pour « Le Dialogue Social ».
- Pire Décors pour « A la recherche des M2 ».
- Pire Second rôle ex aequo dans « Je défends les agentes et les agents ».
- Pire trucage pour « La transparence sans CAPL ».

Le directeur du Pôle contrôle fiscal

- Pire Réalisation pour « Mission contrôle fiscal impossible ».
- Pire Costumes pour « SDE, mon amour ».
- Pire prix spécial ex æquo pour « Y -a t'il un pilote dans l'avion pour les FDS ? ».

Le directeur du Pôle gestion fiscale

- Pire Jeune Espoir Masculin pour « C'est pas parce qu'on a rien à dire, qu'il faut fermer sa gueule ».
- Pire adaptation pour « Nous fermons nos accueils pour mieux répondre aux attentes des usagers ».
- Pire prix spécial ex æquo pour « Y -a t'il un pilote dans l'avion pour les FDS ? ».

La directrice du Pôle gestion Publique d'État

- Pire musique originale pour « Centre de gestion retraites, c'est fini ».

Le directeur du Pôle Gestion Secteur Public Local

- Pire Mise en scène pour « A la recherche de l'unicité de la sphère recette ».

**En espérant que 2022 sera un meilleur cru.
D'ici là, Solidaires Finances Publiques vous
souhaitent de très belles fêtes de fin d'année.**

Sommaire

Edito : Et les nominé.es sont ...	p. 1
Audience des vérificateurs et vérificatrices du 23/11/2021 : 2022 une année de transition normale	p. 2
Le recouvrement... a pas forcé	p. 3
Malgré le contexte, une assemblée générale dynamique ! Sans papiers, mais pas sans droits !	p. 4

Hommage à William Chaudron

William nous a quitté en cette fin octobre.

William était un militant historique de la section SNUI PARIS OUEST, puis de l'union et de SOLIDAIRES, il a été également CAPISTE NATIONAL pour la catégorie C de 2004 à 2007. A Paris ouest il a été capiste local, membre du CT et du CHS PARIS NORD OUEST.

Figure légendaire du site de Beuret, il a été de tous les piquets de grève 2000 et 2008 et également fer de lance de toutes les soirées conviviales qu'il savait organiser d'une main de maître, une époque encore où l'on pouvait se retrouver entre collègues. Il se battait depuis de nombreuses années avec une énergie sans cesse renouvelée contre une terrible maladie.

Aujourd'hui nous pleurons notre ami et camarade et pensons à ses proches, conjoint et parents qui l'on accompagné toutes ces années de lutte, ce doux sourire va nous manquer.



Audience des vérificateurs et vérificatrices du 23/11/2021

2022, une année de transition normale

Le 23 novembre, la direction a reçu les vérificatrices et vérificateurs en audience au sujet du traitement des FDS et des programmes de contrôle fiscal 2021 et 2022.

Elle faisait suite à l'audience du 17 juin qui avait vu l'objectif 2021 réduit à 9 affaires par agent-e-s suite à une forte mobilisation des brigades de vérification très investies dans le traitement des FDS : ce sont en effet 217 000 e-contacts qui ont été traités par les brigades de vérification parisiennes.

Le traitement des FDS a très fortement impacté l'activité des brigades en 2021, mais aucune décharge supplémentaire ne sera attribuée. Il a cependant bien été précisé, à notre demande, qu'il sera tenu compte du traitement des FDS pour l'évaluation des agent-e-s, et nous attirons particulièrement l'attention des chefs de service sur ce sujet sur lequel nous serons très vigilants.

Concernant le programme 2022, pour l'instant aucune décharge n'est envisagée. Selon la Direction, cette année devra être une année de reprise des programmes et en même temps il faudra rendre un programme complet. Il faudra lancer des affaires faciles et en même temps faire une sélection des 3909 de plus en plus issues du data-mining, pour privilégier le qualitatif. Le Directeur a toutefois annoncé que les objectifs pourraient être revus en cours d'année pour tenir compte des circonstances. Nous saurons lui rappeler.

Nous avons fortement insisté sur la mise à mal du cadencement par le traitement des FDS, les conditions d'exercice en temps de COVID, mais également par la modification des objectifs concernant le rendu des affaires après commission. Le délai moyen entre la 1ère intervention et le rendu est ainsi passé de 250 jours en 2019 à 450 jours au 3e trimestre 2021. Dans ces conditions, comment rendre un programme complet en 2022 ? Il faudra également tenir compte des agent-e-s actuellement détaché-e-s à la DGE qui n'auront pas de stock à leur retour.

La Direction nous a indiqué qu'elle fera du cas par cas avec les chefs de brigade au moment du dialogue de gestion. Nous avons toutefois un gros doute sur leur capacité d'écoute, il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Nous avons également fortement insisté sur la situation des jeunes inspecteurs qui ont connu une formation dégradée, et notamment celles des titularisé.e.s en 2020, qui n'ont pas eu de vrai stage pratique ni de formation professionnelle en présentiel pour leur 1ère année d'exercice et un programme largement constitué de 2120 et d'EC.

Dans ces conditions, comment pourraient-ils être suffisamment armés pour rendre un programme complet constitué de vérifications de comptabilité dès 2022 ?

Plus largement, la Direction a indiqué réfléchir à la manière d'intégrer les nouveaux vérificateurs et précisé qu'ils n'ont pas d'objectif l'année de leur titularisation et un demi pro-



gramme l'année suivante. Mais selon elle, ils peuvent sur la base du volontariat faire du CSP qui comptera comme des points d'impact pour la brigade dès leur première année.

Pour nous c'est inacceptable : il faut du temps pour apprendre le métier. Les procédures sont de plus en plus complexes et la formation initiale trop légère. Ce n'est pas en faisant du CSP pour arranger les stats qu'on devient vérificateur ! En outre, comment imaginer qu'un jeune agent puisse dire « non » à son chef, à peine arrivé ?

L'intégration des jeunes agent-e-s et l'apprentissage de leur métier est une problématique sérieuse que nous continuerons à suivre tout particulièrement ainsi que la charge de travail supplémentaire liée au tutorat.

Enfin concernant le matériel informatique, nous prenons bonne note de la volonté de la Direction de renouveler les portables devenus obsolètes. Le renouvellement devrait commencer en janvier pour les plus chanceux.

Nous rappelons que le grand projet Pilates, qui doit résoudre tous les problèmes informatiques de la programmation à la mise en recouvrement, n'est pas encore opérationnel. En attendant, les applicatifs ne sont plus mis à jour, ce qui devient alarmant pour CFIR qui à ce jour ne permet toujours pas de calculer l'IR 2020 ou la TVA 2021.

En conclusion nous avons rappelé à la Direction que la prise en compte du contexte sanitaire et du traitement des FDS sur les évolutions du programme 2021 n'était pas une initiative de la Direction comme elle l'a indiqué mais bien le fruit de la mobilisation des vérificatrices et vérificateurs soutenu-e-s par les organisations syndicales, et que pour 2022 nous restons vigilants et mobilisés.

Le recouvrement... à pas forcé



En conseil des ministres du 1er septembre, l'unification du recouvrement fiscal et social a été mise en avant. Selon nos dirigeants, elle « permettra une simplification importante pour les usagers qui disposeront ainsi d'un seul interlocuteur et d'une meilleure efficacité et efficience des services publics ».

« De l'unification pour plus d'efficacité et d'efficience »... justifier chaque réforme destructrice pour nos missions par les mêmes poncifs, ça c'est de l'efficacité et de l'efficience !

Évidemment l'alibi de l'efficience ne trompe personne. D'ailleurs, derrière cette affirmation visant une mauvaise qualité de service en matière de recouvrement, aucun élément chiffré n'est fourni.

La mission du recouvrement forcé va connaître d'ici le 1er septembre 2022 des évolutions majeures liées à l'expérimentation en cours du transfert progressif du recouvrement forcé des créances fiscales au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), à la poursuite de la mise en place du NRP et à l'évolution des applications informatiques... sans parler du transfert du recouvrement des douanes... la coupe est pleine !

RECSOP

Un des piliers de ce recouvrement à marche forcée est l'arrivée dans les services de RECSOP, l'outil qui va vous changer la vie. C'est un applicatif très large puisqu'il vise l'ensemble des créances recouvrées par les comptables publics.

Dans un premier temps, l'application Recouvrement des Restes à Recouvrer (RAR) qui a en charge le recouvrement forcé des créances d'impôts particuliers, fera l'objet d'une migration vers les applications MEDOC et RSP. Un déploiement progressif du nouvel outil se fera en trois vagues : novembre 2021, mai et novembre 2022.

Les premières remontées de la Meurthe et Moselle, département test, font état de formations très mal adaptées, d'aspects comptables oubliés et de manque de dialogue entre les divers aspects métiers. Sur le fond rien de vraiment nouveau !

Portail commun du recouvrement

En perspective, il y a aussi la création d'un portail commun du recouvrement pour toutes les créances publiques, qui devrait s'ouvrir à la fin de 2021 : un seul identifiant pour toutes les démarches déclaratives et contributives des redevables; le site va « miroiter » avec les sites existants de la DGFIP, des douanes et de l'URSSAF.

Évidemment, la Direction Générale veille à préciser que ce portail n'est ni une substitution aux portails spécifiques aux différents services concernés, ni non plus « la préfiguration d'une agence fiscale unique ». Ayez confiance...

Dans ce jeu de bonneteau, privés du recouvrement forcé des créances des entreprises, dont le prélèvement à la source, les SIE verraient leurs missions largement allégées. De même que les SIP, privés de recouvrement.

Face à ces projets, nous pouvons nous poser la question de l'avenir du recouvrement pour ces missions mais aussi l'avenir professionnel proche les agents et agents ?
Déjà plus de numéraire, bientôt plus de chèques... et prochainement, pourquoi pas, le contribuable fera son recouvrement lui-même ! C'est sans doute cela le progrès !

Malgré le contexte, une Assemblée générale dynamique !

Le 19 novembre dernier, notre section a tenu en présentiel son Assemblée générale annuelle. Malgré la jauge imposée, le port du masque nous avons pu cette année renouer avec ce moment important dans la vie démocratique de notre section.

Cette AG a été l'occasion pour les plus de 250 camarades présent.es de faire le point sur notre activité syndicale tout au long de l'année, de débattre et de poser de nombreuses questions aux différents intervenants.

Il a notamment été question de la situation difficile de la DRFIP avec la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) sur Paris et la disparition programmée de 12 sites sur 25 d'ici 2027, mais aussi de la fermeture de nos services les après-midi, du développement de la contractualisation, des suppressions d'emplois, des lignes directrices de gestion (LDG) et du télétravail. Mais aussi de notre participation aux mobilisations interprofessionnelles.

Le rapport de trésorerie locale et le rapport d'activité locale ont été approuvés à l'unanimité. Le bureau de section a également été reconduit à l'unanimité.



Merci à tous les participantes et participants pour cette belle AG participative, combative. et plus particulièrement nos invités :

Roger Guglielmi, secrétaire national de Solidaires Finances Publiques qui a présenté l'activité nationale du syndicat, et plus particulièrement l'impact de 20 ans de LOLF et donc de «performance» sur nos métiers et notre administration, et l'importance de l'évaluation dans les déroulés de carrières,

Hervé Mazure, membre de VISA (Vigilance et Initiatives Syndicales Antifascistes) et de Solidaires Finances Publiques qui nous a rappelé les raisons et la nécessité du syndicalisme à combattre partout y compris sur nos lieux de travail les idées d'extrême droite. Pour plus d'informations sur VISA vous pouvez vous rendre sur leur site internet à l'adresse suivante : <https://www.visa-isa.org>.

Sans papiers, mais pas sans droits !

En octobre, les permanences fiscales pour les personnes sans papiers qui se sont tenues chez Droits Devant, à la Bourse du travail de Saint-Denis et dans les locaux de Sud Rail, ont permis à plus de 90 contribuables qui vivent et travaillent en France sans papiers, de déclarer ou corriger leur déclaration de revenus 2042.

Créée en 2008, la campagne « Stop au racket sur les cotisations des travailleurs et travailleuses sans papiers », rassemble une quarantaine d'associations et syndicats dont l'objectif est de dénoncer le racket de l'État français sur le travail des sans-papiers.

Solidaires Finances Publiques co-organise chaque année les temps forts de ce mouvement. En mai et en octobre, les permanences fiscales pour les sans-papiers sont l'occasion de soutenir et d'aider les travailleurs et travailleuses sans papiers à remplir leur déclaration de revenus. En effet, la majorité des travailleurs et travailleuses sans papiers sont déclarés par leur employeur.

À ce titre ils paient des cotisations sociales, des taxes et des impôts sans jamais pouvoir bénéficier des droits et des prestations qui y sont rattachés. Par ailleurs, lorsqu'ils et qu'elles ne sont pas déclarés ils et elles paient aussi la TVA sur tous leurs biens de consommation. Ces sommes que l'État français encaisse sans contrepartie ont été estimées par les associations de soutien aux sans-papiers, à plus de 2 milliards d'euros par an ! Une véritable spoliation !

Depuis longtemps, les travailleurs et les travailleuses sans papiers s'organisent sur leurs lieux de travail et demandent à leur employeur de leur fournir les documents nécessaires à la régularisation de leur situation. L'avis de situation déclarative généré par le dépôt de leur déclaration 2042, est un document administratif officiel supplémentaire qui leur permet de justifier de leur présence sur le territoire français dans le cadre de leur régularisation auprès des préfectures.

Ainsi la campagne « Stop au racket sur les cotisations des travailleurs et travailleuses sans papiers », permet de faire vivre concrètement les valeurs de Solidaires Finances Publiques.



**POUR
S'INFORMER...**

Le site internet : <http://sections.solidairesfinancespubliques.info/paris/>

 **solfip75**

La page Face Book : <https://www.facebook.com/SolFIPParis>

 **@Solfip75**